

somme ait été dépensée; et \$90 c'est de la petite monnaie en comparaison des millions qui se dépensent. Mais vous ne pouvez dire cela au public.

Le PRÉSIDENT: Voilà toute l'affaire.

M. HANSELL: Mes électeurs apprécient une somme de 9 sous tout autant que vous apprécieriez \$9. Il me semble qu'une pièce de ce genre devrait contenir certains détails indiquant s'il s'agissait d'une conférence avec la direction de la *National Broadcasting Company* ou de l'envoi d'un avion spécial à Toronto ou telle et telle chose. Il me semble sûrement qu'il pourrait y avoir des détails à ce sujet. Sans doute, je ne suis pas très au courant des questions de ce genre.

M. HANSON: D'après le témoignage rendu aujourd'hui, depuis 1941 on donne des détails.

H. HANSELL: Oui. Cela me satisfait dans ce cas.

M. HANSON: Cela fournit une nouvelle raison pour laquelle le Comité devrait siéger chaque année au lieu de chercher à rattraper les faits au bout de quelques années.

M. HANSELL: Oui. Cela démontre aussi, monsieur le président, que le Bureau des gouverneurs devrait mieux s'occuper de ces choses. Il devrait à mon avis se réunir plus souvent et examiner les affaires avec un peu plus de soin. Voilà mon opinion.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser à M. Baldwin?

M. Claxton:

D. Le document attaché à la pièce justificative et s'y rapportant est intitulé: "Feuilles de dépenses du service des renseignements". Il n'y a pas d'autres feuilles que celle-ci, n'est-ce pas?—R. C'est tout ce qu'il y a. Je ne puis voir d'ici. Non, la pièce est telle qu'elle est parvenue au comptable.

D. Cet état est-il un sommaire d'autres feuilles?—R. Non. Les autres ont dû être fournies.

D. C'est tout ce que vous avez eu?—R. C'est tout ce que nous avons eu.

M. Coldwell:

D. Déposez-vous les autres pièces mentionnées ici?—R. Oui, si je puis le répéter c'est à la condition qu'elle ne servent pas en dehors du Comité.

D. Je ne voudrais pas m'engager à ne mentionner aucune des pièces que vous avez déposées, si les besoins de la discussion l'exigeaient?—R. Vous avez demandé des pièces justificatives l'autre jour et je les ai apportées avec moi, ou plutôt ce sont des copies. Les originaux peuvent être vérifiés n'importe quand.

D. Ce sont des copies?—R. Oui, ce sont des copies. Il s'agit simplement de descendre au sous-sol et de prendre les originaux.

D. Les copies suffisent.

Le PRÉSIDENT: Je voudrais lire ceci juste pour montrer comment les choses se relâchent. Voici ce qui figure au verso de la feuille de Radio-Canada:

NOTE. — En soumettant des états de dépenses à Radio-Canada on doit toujours utiliser la présente formule et présenter ces états en triple. Le certificat qui figure au bas du blanc doit être signé par la personne qui présente l'état et des doubles des factures couvrant chaque article ou dépense doivent être attachés à l'état.

Les reçus des chemins de fer pour les fauteuils ou les couchettes doivent être attachés à la demande de frais de voyage.

Le TÉMOIN: Puis-je faire une observation là-dessus, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Toute observation utile sera bien vue.

Le TÉMOIN: Les formules servent à l'inscription des frais de voyage ordinaire des employés. Je ne sais s'il devrait être nécessaire qu'ils soient selon